



Un frere doit il etre oblige d'aider sa soeur

Par **AnnickH**, le **23/10/2011** à **07:05**

Bonjour,

Voici ma situation : je suis au RSA et malade. Hébergée par des amis, j'ai écrit à mon frère et à ma soeur pour qu'ils me viennent en aide. Ils ne m'ont même pas répondu.!!! Puis je saisis un juge d'instance pour les obliger à m'aider étant donné ma situation . Merci de me répondre.

Par **chris_ldv**, le **23/10/2011** à **07:27**

Bonjour,

L'obligation d'aide est prévue par le code civil entre ascendants et descendants (enfants/parents/grands parents), mais pas entre collatéraux (frères/soeurs).

Cordialement,

Par **mimi493**, le **23/10/2011** à **09:47**

Donc la réponse est non, vos frère et soeur n'ont aucune obligation envers vous, même la justice ne pourra les y contraindre.